Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DAG250701-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
Date de convocation : 11 décembre 2025	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DAG n° 25-07-01	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI ; Elise KÉRÉBEL ; Katell SALAZAR ; Ludivine LE MEN ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ali AZZALA ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU , Fabrice BELLEC.
Rapporteur : Patrick GAMBACHE	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de conseillers votants : 33	Ont donné procuration : Françoise QUÉINNEC à André LAURENT ; Patricia STÉPHAN à Valérie SCATTOLIN ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Jean-Paul VERMOT ; Marie GALLOUÉDEC à Ismaël DUPONT ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Georges AURÉGAN ; Thomas DE ROUX à Jean-Charles POULIQUEN.
Nombre de suffrages exprimés : 33	
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	Secrétaire de séance : André LAURENT

> ADHÉSION À LA PRESTATION « PROTECTION DES DONNÉES » DU CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1524-5 ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) ;

Vu la directive (UE) 2022/2555 du parlement Européen et du Conseil Européen, concernant les mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, connue également sous le nom de Directive NIS 2 « Network and Information Security » entrée en vigueur le 16 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Générales et Financières en date du 9 décembre 2025 ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué à la protection des données pour la commune ;

Considérant le projet de convention de protection des données incluant la protection des données personnels au titre du RGPD et la cybersécurité au titre de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information du CDG du Finistère ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DAG250701-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : adhérent à la prestation de service « protection des données » proposée par le Centre de Gestion du Finistère à compter du 1er janvier 2026 ;
- Article 2 : approuvent les termes de la convention d'adhésion à la prestation « protection des données » annexée à la présente délibération ;
- Article 3 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents y afférents ;
- Article 4 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

André LAURENT

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT